

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

### AMENDEMENT

N ° CS1795

présenté par

M. Gernigon, Mme Magnier, Mme Brugnera, M. Dussopt, M. Marion, Mme Vidal, Mme Violland  
et M. Thiébaut

-----

### ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.